
Installation du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de La Roche-sur-Yon Agglomération

DOSSIER DE PRESSE



AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS A L'ECHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

La question du grand âge et de la dépendance représente un défi majeur en matière d'innovation sociale. Face à sa volonté de dynamiser la politique sociale et de la rendre cohérente sur l'ensemble du territoire, La Roche-sur-Yon Agglomération a acté la création du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) au 1er janvier 2022.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, L'Agglomération a voté la modification de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale permettant ainsi de concrétiser un des axes forts du projet de territoire.

La création du Centre intercommunal d'action sociale vise à élaborer une nouvelle politique gérontologique intercommunale et de santé pour faire face à l'augmentation de la population des personnes âgées.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de **33 membres**. Il est présidé, de plein droit, par le Président du Conseil communautaire, Luc Bouard. **16 membres** ont été élus parmi le conseil communautaire le 14 décembre 2021 (4 membres pour La Roche-sur-Yon, 1 membre par commune). **16 membres** ont été nommés par arrêté du 4 janvier 2022.

La durée du mandat est identique à la durée du mandat des élus communautaires. Le premier Conseil d'Administration se tiendra le 31 janvier 2022.

Membres élus:

Manuel Guibert / Angie Leboeuf / Bernadette Barré-Idier / Thierry Ganachaud / Alexandra Gaboriau / Angélique Pasquereau / François Gilet / Christine Rambaud-Bossard / Christine Rampillon / Gisèle Seweryn / Laurence Beaupeu / Laurent Favreau / Sophie Montalétang / Patricia Lejeune / Pierre Lefebvre / Martine Chantecaille

Membres nommés :

Marie-Ange JOUBERT (UDAF) / Cathie PIERRE-EUGENE (Associations de retraités et de personnes âgées – ADAMAD) / Paul TEXIER (Associations personnes handicapées - APF France Handicap) / Bernard METAY (Association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions - Banque Alimentaire de la Vendée) / Reyne DOUIN (AREAMS) / Luc GUYAU (Président Conseil de Développement) / Guy VERDU (CFDT retraités Vendée) / Frédéric HERAUD (Familles rurales départementales) / Jean-Marie AUGER (AMAQY) / Elyane MORELET-CHAUVIN (CCAS Saint-Florent-des-Bois) / Samuel BERTHOU (Directeur EHPAD Payraudeau – La Chaize-le-Vicomte) / Annie HENRY (Administrateur EHPAD Payraudeau – La Chaize-le-Vicomte) / Clôtilde LIMOUSIN (CCAS Le Tablier) / Isabelle HERISSET (Retraitée) / Corine DENIS (Professionnelle du secteur médico-social) / Raymonde STOECKLIN (Membre du conseil des sages)



FONCTIONNEMENT DU CIAS

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Les membres du Conseil d'Administration du CIAS sont tenus au secret professionnel (art 226-13 et 226-14 du code pénal)

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président. Ses réunions ne sont pas publiques. Le quorum est atteint lorsque 17 administrateurs sont présents.



LES MISSIONS DU CIAS

Le Centre intercommunal d'action sociale a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la communauté.

Dans le cadre de la définition de « l'intérêt communautaire » de la compétence action sociale :

- Favoriser et soutenir la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement et de soutien aux aidants (Espace Entour'âge) ;
- Favoriser les mobilités solidaires pour tous (dispositif de déplacement solidaire) ;
- Préparer le transfert de gestion des résidences pour personnes âgées au CIAS ;
- Elaborer et déployer un schéma directeur dans le domaine gérontologique.



LES ENJEUX DE L'ANNÉE 2022

I - Préparer le transfert de la gestion de l'ensemble des établissements publics territoriaux d'hébergement des personnes âgées

Le territoire compte neuf Ehpad gérés par les communes (cinq à La Roche-sur-Yon, un à La Ferrière, un à Mouilleron-le-Captif, un à Rives-de-l'Yon, un à Dompierre-sur-Yon) ; un Ehpad en gestion déléguée à l'ADMR, à Aubigny-Les-Clouzeaux ; une résidence autonomie, à Nesmy ; un Ehpad couplé à une résidence autonomie, à Venansault.

Au 1er janvier 2023, la gestion des établissements publics territoriaux d'hébergement des personnes âgées sera transférée au CIAS.

2- Elaborer le schéma directeur de l'agglomération avec comme perspectives :

- La création de nouveaux établissements,
- La création et gestion d'un service intercommunal de portage de repas à domicile

- Garantir des services à domicile répondant aux besoins : participer au nouveau dispositif d'EHPAD à domicile, gérer un service d'aide à domicile, subventionner les services d'aide associatifs, alléger le reste à charge des usagers en fonction des revenus, négocier des créations de place avec l'ARS, améliorer les conditions de travail des salariés du secteur médico-social

3- Les 6 groupes de travail du schéma gérontologique et les thématiques :

- Groupe 1 : L'offre en hébergement collectif
- Groupe 2 : Le soutien à domicile
- Groupe 3 : Les subventions versées au secteur associatif
- Groupe 4 : Recrutement
- Groupe 5 : Prévention de la perte d'autonomie
- Groupe 6 : Silver économie